

RESOLUTION – LES SOINS DE SANTÉ ET L'AIDE A LA SANTE RÉGIONALISÉS

Préambule

Dans une société moderne et démocratique telle que la nôtre, **l'accès à des soins de santé de qualité** (soins préventifs, curatifs et palliatifs) est un droit fondamental. C'est pourquoi l'État, en ce compris tous les niveaux de pouvoir, doit organiser une **politique sociale et de santé équitable, efficace et cohérente**.

Nous rappelons avec force que les institutions publiques de soins sont les garantes d'un accès aux soins à l'ensemble de la population ; cet accès doit être assuré indépendamment de l'origine, de la religion, de l'âge et des revenus ; c'est donc bien une mission de service public.

Bien que la politique de la Santé soit une matière fédérale, **une série de compétences liées à ce domaine ont été affectées aux entités fédérées** au fur et à mesure des réformes de l'État. Nous avons entre autres vécu la régionalisation du financement de l'ensemble de la politique en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap, ou encore ce qui touche à la santé mentale.

Le **secteur régional wallon public de la santé et de l'aide aux personnes** recouvre à ce jour différents sous-secteurs relevant de la tutelle des autorités wallonnes avec notamment :

- Les **maisons de repos pour personnes âgées, les maisons de repos et de soins**, les centres de soins de jour ;
- Les maisons de **soins psychiatriques** ;
- Les initiatives d'habitation protégée ;
- Les **centres de rééducation fonctionnelle**, y compris les équipes d'accompagnement multidisciplinaire de soins palliatifs.
- Les Services de **santé mentale** ;
- Les Services agréés **d'aide et de soins aux familles et personnes âgées**.

Pour la CGSP, il est impératif d'investir socialement dans ces politiques, tant en quantité d'offres de services qu'en qualité et ceci dans le cadre de services publics bien entendu.

Constats et financement secteur soins de santé Wallon

Partant du constat que le secteur des soins de santé FÉDÉRAL débloquait un budget dit "historique", le Gouvernement wallon, et plus particulièrement la Ministre Morreale, a également mis sur la table un budget sans précédent d'un montant de **260 millions d'€** pour le secteur régionalisé des soins de santé wallon.

Après plusieurs mois de travail et de concertation un **accord cadre tripartite intersectoriel du secteur non marchand wallon 2021-2024** a pu être bouclé !

Les interlocuteurs sociaux et le gouvernement Wallon se sont accordés sur la répartition de l'enveloppe en phase avec les budgets du secteur fédéral des soins de santé.

Ce budget est de 260millions d'€ à l'horizon 2024 :

- 100 millions d'€ en 2021
- 150 millions d'€ en 2022
- 200 millions d'€ en 2023
- 260 millions d'€ à partir de 2024.

Cet accord non marchand wallon concerne 62.753 ETP (**15.753 ETP dans le secteur public** et 47.000 ETP dans le secteur NM privé).

Et a pour objectifs de :

- **Revaloriser le personnel et améliorer ses conditions de travail en allégeant la charge de travail par des engagements complémentaires...**
- **Aligner les barèmes du personnel des institutions wallonnes transférées lors de la 6ème réforme de l'État sur les barèmes fédéraux des soins de santé (mise en place d'une nouvelle échelle barémique IFIC).**

La répartition des moyens selon public et privé pour les postes sont :

- 110 millions d'€ pour l'implémentation de l'IFIC (alignement barémique sur le fédéral et les hôpitaux).
- 110 millions d'€ hors IFIC pour des mesures spécifiques au sein des autres secteurs.
- 34 millions d'€ pour les mesures complémentaires et qualitatives dans les MR MRS IHP, MSP et revalidation fonctionnelle.
- Un « buffer¹ » de 5 millions d'€ pour engager du personnel supplémentaire dans les relais sociaux et améliorer le dialogue social...

Volet IFIC

La CGSP Admi a négocié et signé 4 protocoles :

1. Procédures d'attribution des fonctions sectorielles
2. Activation de certains barèmes des fonctions IFIC sectorielles
3. Activation barémique et procédures
4. Introduction des barèmes et choix d'entrer dans le système IFIC en référence avec la RGB.

¹ Enveloppe budgétaire de sécurité

Nous avons également :

- Participé à la mise en place du cadastre wallon pour tous les services qui dépendent du secteur soins et transférés à l'AVIQ.
- Négocié entre autres pour les infirmiers(es) le maintien des QPP (qualifications professionnelles particulières) et TPP (titre professionnel particulier)
- Assuré le maintien de la prime foyer et résidence qui est allouée aux bas salaires...
- Participé aux négociations des barèmes vs RGB...
- Participé aux négociations en recours internes et externes, etc.

Résolution

La CGSP exige une réelle revalorisation des barèmes pour l'ensemble du personnel et à chaque étape de sa carrière. En ce sens, le modèle IFIC se doit d'être encore amélioré pour l'ensemble des fonctions.

Dans la même logique qu'au niveau fédéral, il conviendra que le gouvernement wallon adopte un mode de financement automatique des fonctions qui seront revalorisées barémiquement.

Au-delà de l'IFIC

Le secteur ayant subi de façon dramatique la crise Covid, un budget supplémentaire de 70 millions d'€ a été alloué aux travailleurs qui étaient en première ligne face au COVID. Une prime leur a ainsi été versée, d'un montant malheureusement largement insuffisant au regard des efforts réalisés et des risques encourus.

Malgré ces différents budgets complémentaires, force est de constater que le secteur des soins de santé wallon reste insuffisamment doté.

Le personnel du secteur est inquiet...

Sous financé depuis trop longtemps, il est difficile de tout rattraper avec un budget qui fut certes "historique", mais pour combien de temps ?

Que feront nos prochains gouvernements wallons, ce budget sera-t-il reconduit avec d'autres mandataires politiques ?

De plus, la volonté politique d'accentuer les services de première ligne et des soins à domicile en région wallonne, impose à nos autorités locales de développer encore plus les services d'aide et de soins à domicile publics.

Enfin, les conditions de travail ne cessent de se détériorer, le taux d'absentéisme atteint des scores inégalés, l'attractivité du secteur des personnes âgées ne convainc plus les étudiants infirmiers, la pénurie même des aides-soignantes se fait sentir ... Que dire aussi du burn-out, de la perte de sens au travail, du management comme à l'hôpital, etc. etc.

Résolution

Pour la CGSP Admi, il est primordial de :

- Revaloriser tous les métiers du secteur soins et liés (ouvriers, administratifs...).
- Mettre en œuvre une politique de bien-être au travail, un management participatif.
- Garantir une juste corrélation entre vie privée et vie professionnelle notamment en planifiant les horaires prévisionnels au minimum deux mois à l'avance et un mois pour les horaires définitifs.
- Avoir une révision à la hausse du taux d'encadrement journalier pour une meilleure prise en charge globale en adéquation avec les besoins du service.
- Stopper la marchandisation des soins de santé– et leur privatisation.
- Supprimer l'externalisation des services pour plus d'emplois de qualité.
- Développer des services d'aide et de soins à domicile publics.
- Mettre fin aux emplois précaires grâce à une réelle politique de statutarisation.
- Interdire le recours à l'intérim et l'emploi de travailleurs indépendants
- Exiger des décideurs politiques de rendre ce secteur attractif par la mise en place de groupes de travail avec les interlocuteurs sociaux du secteur.
- Renforcer les contrôles par l'AVIQ de l'utilisation des subsides.
- Exiger le retour de l'âge légal de la pension dès 60 ans jusque 64 ans maximum ou 40 ans de carrière et l'octroi d'un véritable congé préalable à la pension pour tout le personnel. Et adapter et/ou aménager les fins de carrière dès l'âge de 50 ans
- Exiger une vraie politique de prévention de la violence à l'égard des agents par le biais de formations, campagnes de sensibilisation, etc. Les conséquences liées à cette violence doivent être entièrement prises en charge par l'employeur.